N

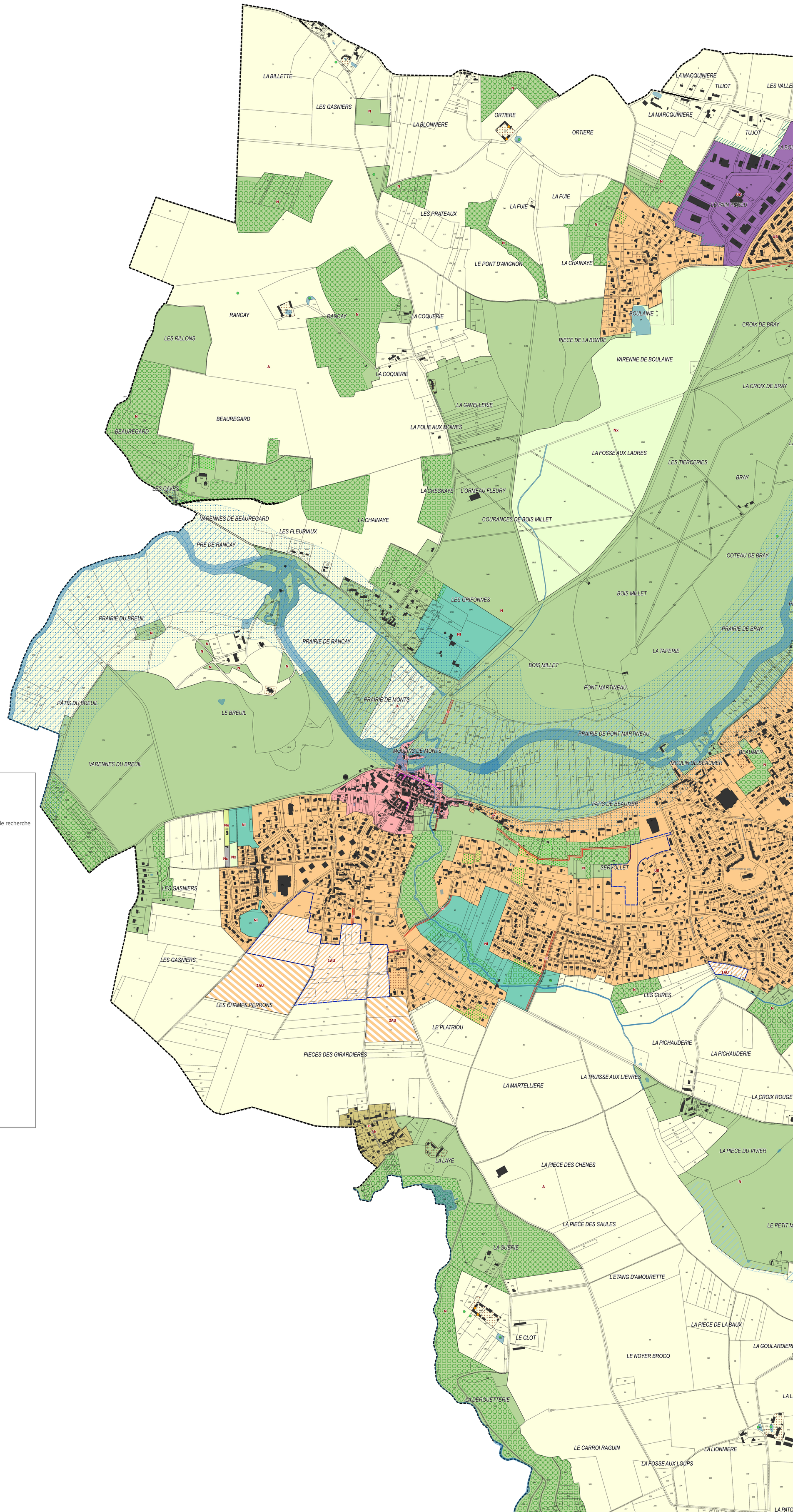

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)	Largeur (m)
01	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	535.7	8.5
02	Elargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	978.8	4
03	Aménagement d'une voie de désserte	Commune	506.2	4.5
04	Aménagement liaison piétonne	Commune	143.9	4.7
05	Elargissement du CR n°77	Commune	1621.6	4.7
06	Elargissement du CR n°84	Commune	6872.7	
07	Elargissement de la rue de la Vasselière	Commune	384.7	
08	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune	1705.8	6.5
09	Elargissement de la rue Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	992	4.5
10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois Joli	Commune	1408.3	
11	Elargissement de la rue G. Courteline	Commune	1094.5	10
12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune	1149.2	8.5
13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	5016.4	
14	Implantation d'un abri bus	Commune	6.1	
15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	446.5	6.4
16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat	256987.7	
17	Elargissement de la rue des Noisetiers pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	8703.2	7
18	Création d'un carrefour	Commune	440.9	
19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	3951.3	6
20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune	892.1	9.2

Zonage

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le bourg ancien
- UB- Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents
- UBx- Zone urbaine correspondant à une ancienne décharge
- UC- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UCr- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche
- UCz- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA
- 1AU- Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation principale d'habitat
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUC- Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
- 2AUC- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
- 1AUL- Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de tourisme et de loisirs
- A- Zone agricole
- Ah- STECAL à vocation d'habitat situé en contexte agricole
- N- Zone naturelle et forestière
- Nc- STECAL pour le remisage de caravanes
- Ne- STECAL à vocation d'activité économique
- Nl- STECAL à vocation de tourisme, loisirs, équipements, situé en contexte naturel
- Nv- STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage
- Nx- STECAL correspondant à l'ancienne décharge

Prescriptions

- Espace Boisé Classé
- Element de paysage à préserver
- Element de paysage à préserver
- Zone humide
- Patrimoine bâti à protéger
- Emplacement Réservé
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur avec interdiction de constructibilité
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
- Linéaire avec conditions d'accès limitées
- Linéaire commercial protégé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Informations

- Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de l'Indre
- Polygone du CEA

Cadastre

- Bâti
- Parcelle
- Commune
- Route
- Emprise de la LGV SEA

MONTS

INDRE-ET-LOIRE

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'approbation

Règlement graphique

-

Planche Nord-Ouest

Pièce 3.b

VILLE DE Monts

Echelle : 1:5 000

0 250 500 m

altereo